



6

Luxembourg, le 29 janvier 2003

MOTION

La Chambre des députés

- considérant les résultats de l'étude PISA (program for international student assessment) présentés à la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports en date du 6 décembre 2001 ;
- considérant les huit questions élaborées par la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports ;
- considérant les hearings publics du 8 et 9 avril 2002 avec les intervenants suivants :
 - Collège des Directeurs de l'enseignement secondaire classique
 - Collège des Directeurs de l'enseignement secondaire technique
 - Collège des Inspecteurs de l'enseignement primaire
 - Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Culture,
 - Ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports
 - Syndicats SEW/OGB-L, APSS et FEDUSE/CGFP
 - Fédération des Associations de Parents d'Elèves du Luxembourg (FAPEL)
 - Conférence nationale des étrangers (CNE)
 - Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI)
 - Comité de liaison et d'action des étrangers (CLAE)
- considérant l'entrevue de la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports avec M. Jürgen Baumert, directeur et collaborateur scientifique dans les domaines « pédagogie et systèmes éducatifs » auprès de l'Institut « Max-Planck für Bildungsforschung » ;
- considérant que l'étude PISA fait essentiellement ressortir trois contre-performances importantes de l'école luxembourgeoise, notamment :
 - * les élèves ne sont pas suffisamment en mesure d'appliquer leurs savoirs ;

- * à travers les résultats scolaires, une iniquité sociale persiste dans l'enseignement luxembourgeois ;
 - * trop nombreux sont les élèves qui n'atteignent pas un seuil minimal de compétences, source d'échecs élevés.
-
- considérant que l'étude PISA a été suivie d'une très grande mobilisation témoignant l'engagement et la volonté de toutes les forces vives d'œuvrer en faveur d'une amélioration du système scolaire dans l'intérêt des élèves ;
 - retenant que les considérations et les propositions formulées par les différents interlocuteurs de la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports lors des hearings publics s'accordent avec les considérations et propositions retenues sous forme d'une motion déposée dans le cadre du débat d'orientation sur une Ecole d'intégration en 2000 ;

invite le Gouvernement

- à continuer à réformer les programmes d'enseignement dans un triple but :
 - identifier clairement les connaissances de base et savoirs fondamentaux qui doivent obligatoirement être acquis
 - promouvoir les capacités d'application des savoirs et l'autonomie d'apprentissage
 - réserver une partie du temps disponible à la différenciation et à la prise en charge des élèves en fonction de leurs besoins, soit pour stimuler les élèves qui ont des facilités, soit pour aider les élèves qui ont des difficultés
 - à continuer l'exécution de la motion adoptée par la majorité parlementaire dans le cadre du débat d'orientation sur une école de l'intégration en 2000

concernant les connaissances de base

- à redéfinir les programmes de manière à être axés sur les connaissances de base
- à continuer à renforcer les apprentissages de la lecture, de l'écriture et du calcul durant les années de l'enseignement primaire

- à continuer à promouvoir la concordance et la continuité des programmes d'enseignement de l'enseignement primaire et de l'enseignement postprimaire

concernant l'application des savoirs

- à réserver dans les programmes une partie du temps disponible pour l'application des connaissances acquises
- à revoir les programmes des branches de sciences de manière que les élèves apprennent l'application dans la vie quotidienne des principes scientifiques de base

concernant l'enseignement des langues

- à continuer la réforme de l'enseignement des langues de manière à enseigner à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire technique la langue allemande et la langue française comme langue étrangère et à adapter l'enseignement des langues à l'enseignement secondaire technique aux finalités de préparation à la vie professionnelle correspondant à cet ordre d'enseignement
- à continuer à veiller au respect de l'emploi de la langue véhiculaire dans la pratique quotidienne d'enseignement, notamment dans les branches non linguistiques
- à promouvoir le goût de la lecture auprès des élèves de tous les âges par des campagnes en faveur de la lecture et du livre en veillant à proposer aux élèves des œuvres adaptées à leurs connaissances et leur maturité

à promouvoir les chances de réussite de tous les élèves, en fonction de leurs besoins

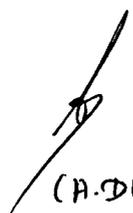
- à promouvoir l'apprentissage autonome de tous les élèves en leur apprenant aussi bien à l'enseignement primaire qu'à l'enseignement secondaire à apprendre et en veillant à ce que des devoirs à domicile puissent être réalisés sans l'aide d'un adulte
- à promouvoir une politique d'intervention rapide et systématique en cas de difficultés scolaires consistant à proposer un appui et des exercices supplémentaires à l'élève et à informer ses parents des problèmes et des mesures préconisées

- à continuer les mesures de différenciation telles que le team teaching ou l'introduction de cycles d'apprentissage qui permettent de prendre en compte le rythme d'apprentissage et les besoins de l'élève sous réserve de prendre des mesures d'organisation flexibles dans la mesure du possible et en essayant de limiter le nombre d'intervenants
- à promouvoir une politique d'information et de conseil des parents des élèves en informant les parents sur les progrès ou difficultés des élèves, en analysant avec eux les raisons éventuelles des difficultés d'apprentissage et en les conseillant sur les possibilités de remédiation et d'appui

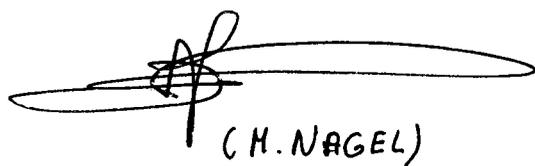
à continuer ou promouvoir les adaptations structurelles permettant aux écoles et à tous les intervenants de mieux répondre aux besoins d'une école de qualité

- à promouvoir l'autonomie pédagogique des établissements scolaires afin de leur permettre de mieux répondre aux besoins de leurs élèves et de donner davantage de responsabilités au personnel enseignant et aux directions pour résoudre des problèmes particuliers sans pour autant mettre en question le statut de l'école publique
- à veiller à ce que les actions autonomes des établissements constituent l'expression de l'ensemble de la communauté scolaire de l'établissement
- à accélérer la mise en place du Centre national de documentation pédagogique afin de mettre à la disposition des commissions nationales de l'enseignement secondaire et secondaire technique et des enseignants intéressés le matériel didactique nécessaire
- à continuer à se concerter sur le plan local avec les communautés scolaires et les autorités communales afin de mettre en place des structures d'accueil qui tiennent compte des besoins des familles dans le respect de l'autonomie des écoles, respectivement des communes concernées
- à trouver les modalités de mise en place de la formation continue adéquate des enseignants
- à mettre en place une évaluation tant du personnel enseignant que des directions en passant par la coopération et le dialogue
- à faire en sorte que notre pays continue à participer à des études d'évaluation ciblées de notre système scolaire afin de pouvoir le situer dans

un contexte d'évaluation internationale de compétitivité et de pouvoir
l'adapter aux exigences internationales requises.



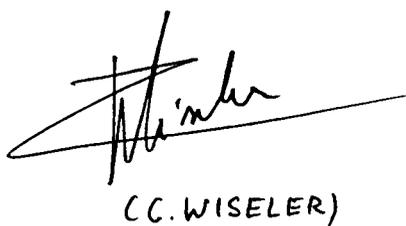
(A. DURDU)



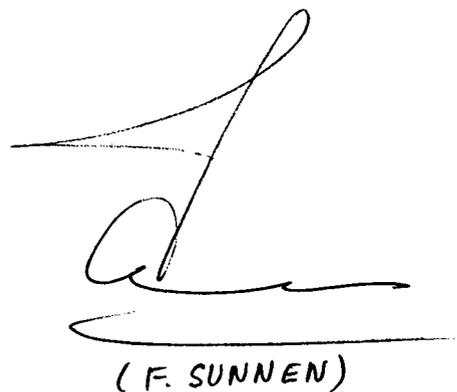
(H. NAGEL)



(N. BETTENDORF)



(C. WISELER)



(F. SUNNEN)